

Séance plénière du 28 avril

La Région Grand Est adopte de nouveaux dispositifs en faveur de la mobilité

Lors de la séance plénière du 28 avril, présidée par Philippe Richert, la Région Grand Est a adopté **DIRIGE**, le Dispositif d'Intervention Régional d'Intermodalité Grand Est, qui permettra d'impulser une nouvelle dynamique dans la modernisation des gares et points d'arrêts routiers du Grand Est.

Par le financement de travaux et l'aide technique aux collectivités territoriales qui en sont les bénéficiaires privilégiés, **DIRIGE permet de favoriser la rénovation progressive des gares et points d'arrêts** afin de développer l'attractivité des transports régionaux et l'interconnexion des territoires, tous modes de transport confondus, pour toutes les populations (actifs, scolaires, personnes à mobilité réduite, etc.).

L'assemblée plénière a également approuvé l'**appel à projets « Ambassadeurs de la mobilité »**, un nouveau dispositif visant à structurer et à développer le conseil en mobilité dans le Grand Est. Ce dispositif, coordonné avec un appel à projets ADEME, doit également permettre d'amorcer **la constitution d'un réseau régional d'acteurs de l'éco mobilité**, qui constituera l'une des composantes de la gouvernance de la mobilité, en partenariat avec les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM).

Ces deux dispositifs d'intervention concourent à traduire de manière opérationnelle la compétence en matière d'organisation de l'intermodalité qui a été confiée à la Région par les lois sur la Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), et sur la Nouvelle Organisations Territoriale de la République (NOTRe).

➤ **DIRIGE, pour des gares plus modernes et connectées**

La Région Grand Est, autorité organisatrice des transports de voyageurs, définit l'offre de transports et joue donc un rôle indiscutable dans la modernisation des lieux de passage et d'accueil des usagers du TER Grand Est. Il s'agit d'un enjeu majeur pour le développement de la qualité et de l'attractivité des voyages sur le réseau TER, dont les gares constituent la porte d'entrée.

DIRIGE est destiné à accompagner le financement de l'aménagement des points d'arrêts ferroviaires et routiers selon trois objectifs prioritaires :

- **le déploiement sur 5 ans d'un niveau de service et de confort homogène pour un montant de 15,6 M€ financé à 100% par la Région Grand Est**, qui comprend notamment les équipements d'information dynamique et statique, les aménagements d'attente et la signalétique, la qualité des revêtements de quais et des souterrains,
- **le développement de l'intermodalité**, en partenariat avec les autres collectivités, en améliorant les parvis et les cheminements piétons et cyclistes, en permettant la mise en qualité et en accessibilité des arrêts de transport collectifs, en développant les capacités de stationnement et de recharge électrique des vélos et autos... . L'objectif est de fluidifier le parcours des usagers, notamment en facilitant les modes actifs et usages collectifs (cars, autopartage, covoiturage, taxi) complémentaires à la voiture individuelle.

- **la modernisation des bâtiments en gare** avec une participation aux rénovations, démolitions, créations, réouvertures de points d'arrêt en partenariat les collectivités territoriales et SNCF, dans une optique d'investissements productifs visant à optimiser les coûts d'entretien des bâtiments et les coûts de production des dessertes.

En complément du programme de mise en accessibilité du réseau de transport TER impliquant une participation régionale de l'ordre de 7 M€ par an, DIRIGE mobilisera un investissement annuel de l'ordre de 15 M€, supérieur à celui mesuré sur la période 2010-2016 (11 M€ par an à l'échelle des trois anciens périmètres).

Dans cet investissement massif aux côtés des collectivités, la Région prévoit un accompagnement qui se traduit de la manière suivante:

- **une subvention régionale d'un taux maximal de 50%** du reste à charge de la collectivité porteuse du projet, **avec un plafond** valable 5 ans modulé selon la fréquentation **pour les points d'arrêts ferroviaires dont la fréquentation est < à 2 000 voyageurs/jour, de 20% sans plafond pour les gares dont la fréquentation est > 2 000 voyageurs/jour,**
- un **bonus ruralité** permet d'augmenter le taux d'intervention de 50 à 60 % pour les lignes à revitaliser (capillaire) et les gares situées dans le périmètre du pacte de ruralité,
- un **bonus gare à haut potentiel de rabattement** qui concerne les gares où se croisent plusieurs lignes ferroviaires et routières régionales et permet la rehausse du plafond régional, et un **bonus parkings en ouvrage** permettant un financement régional de 50% du reste à charge sans plafond,
- une subvention régionale d'un taux de 50% (passant à 60% en périmètre pacte de ruralité) plafonné à 15 000€ HT pour les travaux et équipements de mise en qualité des points d'arrêts routiers prioritaires inscrits aux agendas d'accessibilité programmée.

Les chiffres clés du transport TER dans le Grand Est :

396 arrêts ferroviaires TER,

63 gares sont **6 très grandes gares**

332 haltes ferroviaires

880 points d'arrêts routiers TER, hors arrêts desservis par les transports interurbains et scolaires

1 676 trains chaque jour sur le réseau de transport régional

165 000 voyageurs transportés par jour à l'échelle régionale

➤ **L'appel à projets « Ambassadeurs de la mobilité »**

Au-delà de sa mission d'organisation des transports de voyageurs, la Région mène de front différentes actions visant à améliorer et fluidifier la chaîne de déplacement dans son ensemble, à favoriser l'usage des modes de déplacement les plus respectueux de l'environnement et à encourager le report modal : aménagement de pôles d'échanges, système d'information multimodal, tarifications adaptées, etc.

Par le biais de ce nouveau **dispositif des ambassadeurs de la mobilité** qui sera engagé en juin prochain, la Région Grand Est souhaite franchir une étape supplémentaire en faveur du changement des comportements en accompagnant les territoires dotés d'une stratégie et d'un plan d'actions favorisant l'alternative à la voiture individuelle.

La Région interviendra ainsi directement sur :

- **la mise en place d'actions coordonnées en matière d'information, de communication et de sensibilisation**, visant à accompagner les actions développées par les acteurs locaux, en premier lieu les autorités organisatrices de la mobilité.
- **la mise en œuvre d'actions expérimentales** en matière de mobilité adaptées au territoire accompagné.

Cette double intervention, qui sera soutenue par la Région à hauteur de 80% des dépenses plafonnées à 200 000 € par an sur une période de trois ans pour les projets retenus, vient s'articuler avec la mise en place d'un véritable **service de conseil en mobilité** dont la mission sera d'animer la mise en œuvre du plan d'actions en fédérant et coordonnant les acteurs, en assurant la promotion des modes alternatifs à la voiture dont le TER, en faisant émerger des solutions innovantes, etc.

Ce rôle-clef d'animation sera confié à un ambassadeur, soutenu quant à lui financièrement par l'ADEME, dans le cadre de Climaxion. La Région Grand Est et ADEME entendent ainsi coordonner leurs actions respectives et co-produire avec les acteurs locaux des premiers outils et des actions innovantes qui pourront ensuite être réutilisés ou reproduits sur d'autres territoires.

CONTACT PRESSE

Gaëlle Tortil-Textier

06 78 79 93 36/03 88 15 69 84

Service presse

03 87 61 68 51

presse@grandest.fr

gaelle.tortil-textier@grandest.fr